

Avis d'Appel Public à Concurrence

Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique

Activité projetée : Bateau-école
Port concerné : Carry-le-Rouet
Référence dossier : MEC49-2022-CR

Autorité compétente :

Métropole Aix-Marseille-Provence
Territoire Marseille Provence
Pôle Valorisation et Développement Urbains
Direction des ports de plaisance
Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage
2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE
mec.dpm@ampmetropole.fr

Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :

Exploitation d'un **poste à flot** pour l'exercice d'une **activité de bateau-école**

Lieu d'exécution :

Port de **Carry-le-Rouet**, mise à disposition d'un poste à flot de 6,80 mètres de longueur par 2,76 mètres de largeur pour une surface totale de **18,77M²**

Localisation parcelle : Panne 10 poste 44

Procédure de passation :

Mise en concurrence avec négociation

Conditions de participation :

Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le **Dossier de consultation (*)**.

() Le **Dossier de consultation** comprend principalement :*

- Le Règlement de consultation qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.*
- L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.*
- L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.*

Retrait du dossier de consultation :

Sur <https://ampmetropole.fr/metropole/je-participe/dpm-mise-en-concurrence-mis/>

Ou directement sur le site de la Métropole en suivant le chemin « Métropole > Je participe > Domaine public maritime – Mise en concurrence/Manifestation d'intérêts spontanés » pour prendre connaissance de l'ensemble des Avis d'Appel Public à Candidature en publicité.

Dépôt du dossier de consultation :

Exclusivement à : mec.dpm@ampmetropole.fr

Date et heure limite de dépôt : jusqu'au : **20/10/2022** à 18h00 terme de rigueur